

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-697297
125237

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2258

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Fouad MEKOAR

AALASHE

Date de naissance :

02 - 01 - 69

Adresse :

J2KA 380 DAN BOUZZA

Tél. :

066 137 00 32

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MUPRAS
08 MAI 2022
CCUEIL
H.HAKANI

Docteur Fouad MEKOAR
Spécialiste en ORL
Technique ORL - Béicuséjour
08, Bd. Ghazi - Casablanca
INPE 1112102

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lieu de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident précisez les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Age :

Conjoint

Enfant

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Fouad MEKOAR

Spécialiste en ORL

Béicuséjour

Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Fouad MEKOAR

Spécialiste en ORL

Béicuséjour

Casablanca

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/21				INP : 99111111 Ca

EXECUTION DES SOINS

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Docteur Fouad MEKOUEUR Spécialiste en ORL Clinique ORL - Bedjaïza 96, Bd. Ghandi - Casablanca Montant de la Facture
<i>ROUTE DE L'OCÉAN RAY ROUTE DE LA MER TEL : 05 22 29 08 29 399369 / 2796411</i>	16/06/21 INP : 09112102 627,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553	G
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession	MONTANTS DES SOINS
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة بوسيجور

O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BE

AR

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

RHABINIC ESTUARIES
DE L'OCEAN BAY SIDI AU
ROUTE D'AVENIR N°15
DAR BOUDZIA - CASABLANCA
Télé : 0522 29 08 29
RC : 39993369 T.P. : 32960411

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

205.0

TAVANIC

19.20x2 + 11.5
+ 12.0 = 42.5

29.15 + 11.5 = 40.6

1/2016.

15.30 vit c

29 + 20.4

40.90

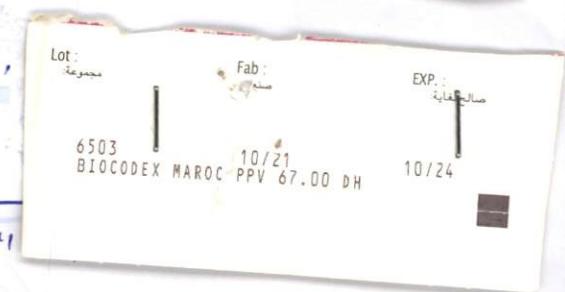
2.1. m - s

29 + 20.4 = 49.8

Dose F

u - > 15

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain seba Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b7
P.P.V : 205,00 DH
6 118001 080830



LOT: 211318
PER: 04-2024
PPV: 140,00DH

ZINASKIN® 45 mg
PPI: 400H90 EXP 07/2024
LOT 15038 2/2
20 comprimés effervescents

Cardio Asr

19/11/14 →

Ord

140,00

25.11.14

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL - Beguéjour
198, Bd. Ghandi - Casablanca
INPE : 091112102

cll - le

2 p. 6 - 11/12.

67,00

627,60

Docteur Fouad MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL - Beguéjour
198, Bd. Ghandi - Casablanca
INPE : 091112102



NARMAC DE L'OCEAN DES JARDINS
Roua d'Amerique 1000
Dar Bouazza
Casablanca
Tél : 0522 29 08 29
06 51 12 37 9411